



Pratique de l'escalade

J'ai déjà fait de l'escalade :

- A l'école
- En centre aéré ou en colonie de vacances
- Avec mes parents
- En club

Nom du club : _____

Nombre d'années : _____

Niveau d'escalade (cotation en moulinette) : _____

Je n'ai encore jamais fait d'escalade

Pratique d'autres activités physiques :

Je fais actuellement un autre sport dans un club :

Activité : _____ Nom du club : _____ Nombre d'année : _____

J'ai fait d'autres activités en club :

Activité : _____ Nom du club : _____ Nombre d'année : _____

Activité : _____ Nom du club : _____ Nombre d'année : _____

Activité : _____ Nom du club : _____ Nombre d'année : _____

Je fais des activités physiques en famille :

Activités : _____

Je fais des activités physiques avec mes ami(e)s :

Activités : _____

IMPORTANT

⇒ J'ai pris connaissance des conditions de fonctionnement de la classe escalade :

Lorsqu'un élève est inscrit en section sportive scolaire escalade :

- L'escalade devient une matière d'enseignement obligatoire **jusqu'à la fin de l'année scolaire** (aucune désinscription ne sera acceptée sans certificat médical d'inaptitude totale à la pratique du sport) et est évaluée au même titre que les autres matières.
- Deux heures de cours d'escalade seront intégrées dans l'emploi du temps scolaire.
- L'élève doit s'inscrire en plus à **l'association sportive escalade** du collège et participer aux compétitions et à l'encadrement du test des candidats de l'année suivante environ sept mercredis après-midi jusqu'à 16h.
- L'élève pourra arrêter l'escalade après la 6^{ème} ou continuer, soit au sein de la section sportive, soit au sein de l'association sportive, entre 12h et 13h30, un jour de la semaine.

Signature élève :

Signature parents :